

**Arrêté du 16 février 2011 portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TI des
Sables d'Olonne
NOR : JUSB1105279A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Madame GRELAUD Roselyne, épouse ROUSSIES, adjointe administrative principale de première classe, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du tribunal d'instance des Sables d'Olonne

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Poitiers en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 16 février 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation, la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK